



L'an deux mille quinze et le VINGT-CINQ NOVEMBRE,
A la salle polyvalente de SAINT AIGNAN SUR RY, à dix-huit heures, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Patrick CHAUVET, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel DUVAL

Étaient présents :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST	Présent	Jean-Jacques BOUTET	Présent
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR	Présent		
	Perrine SERANO	Excusé		
	Vincent DECORDE	Excusé		
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER	Excusé	Eric CHIVOT	Présent
Bois-Heroult	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE	Excusé	Eliane COEFFIER	Présente
Boissay	Rémy LEROY-DAVESNE	Excusé	Delphine DURAME	Présente
Bosc Bordel	Jean-Pierre ROUSSEAU	Présent	Fabienne VERHAEGHE	Présente
Bosc Edeline	Denis LÉBOUCHER	Présent	Jean-Pierre HOUEL	Présent
Bosc Roger sur Buchy	Jacques SELLIER	Excusé-pouvoir donné à D. ALIX		
	Dominique ALIX	Présent		
Buchy	Patrick CHAUVET	Présent		
	Sandrine BOURGUIGNON	Excusée – Donne pouvoir à M. VALLOT		
	Pascal ROBINET	Présent		
	Michèle VALLOT	Présente		
Cailly	Léon LEVASSEUR	Présent		
	Michel FAUVEL	Présent		

Catenay	Norbert CAJOT	Présent		
	Chantal DONCKELE	Présente		
Ernemont sur Buchy	Jean CARPENTIER	Excusé	Dominique HOUEL	Présent
Estouteville Ecalles	Joël SAVARY	Excusé	Jacques AMEDEE	Excusé
Héronchelles	Jean-Luc POYEN	Présent	Didier BLAINVILLE	Présent
La Rue Saint Pierre	Bruno LEGER	Présent		
	Daniel CHABE	Présent		
Longuerue	Corinne JOUTEL	Présente	Joël FORTIER	Excusé
Morgny la Pommeraye	Pascal SAGOT	Excusé-pouvoir donné à F. CAPET		
	Annick LANGLOIS	Excusée		
	François CAPET	Présent		
Pierreval	Paul GREVET	présent	Thierry AUVRAY	Présent
Rebets	Bernard CORBILLON	Présent	Dominique NEHOUE	Présent
Sainte Croix sur Buchy	Alain HERICHARD	Présent		
	Patrice NION	Présent		
Saint Aignan sur Ry	Jean-Pierre CARPENTIER	Présent	Jean-Claude DEMARES	Présent
Saint André sur Cailly	Eric AVENEL	Présent		
	Ansbert LECOQ	Présent		
	Marie-Christine CHANUT	Présente		
Saint Germain des Essourts	Jean-Michel DUVAL	Présent	Dominique LEFAUX	Présent
Saint Germain sous Cailly	François DUPUIS	Présent	Christelle SCHOEGEL	Présente
Vieux Manoir	Pierre PALENNE	Présent		
	Fabrice OTERO	Présent		
Yquebeuf	Georges MOLMY	Présent	Stéphane VATELIER	Excusé

Assistaient :

Céline MARECHAL, DGS

Les membres du conseil observe une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre

1. Nomination du secrétaire de séance et Validation du PV du 29 septembre 2015

M. Le Président procède à la nomination du secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel DUVAL se propose.

M. Chauvet demande l'approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 29 septembre 2015.

Plusieurs remarques sont faites :

- Monsieur DEMARES souligne le fait qu'il était présent à la réunion du 29 septembre et que le PV le marque excusé.
- Monsieur Molmy souhaite que la modification suivante p4 : précision « déplore les modalités du fonds de concours voirie et non le fonds de concours en lui-même ».
- Monsieur Molmy indique que la question concernant la future localisation du siège administratif a été posée par Pascal SAGOT et non par lui (p11).

Sous réserve de ces modifications, le conseil communautaire valide à l'unanimité, le procès-verbal.

Arrivée de Madame JOUTEL, Maire de Longuerue

Le Président demande la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande d'adhésion des communes de CRITOT et de ROCQUEMONT

A l'unanimité, le conseil accepte.

2. Avis sur le Schéma Départemental de coopération intercommunale - Délibération

Monsieur CHAUVET, Président, rappelle que conformément à la loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, le Préfet a présenté, le 2 octobre, à la CDCI, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Ce projet envisage la fusion des Communautés de communes du Plateau de Martainville et du Moulin d'Ecalles.

Le projet nous a été transmis pour avis le 6 octobre (délai de 2 mois).

Le Président rappelle les différentes étapes qui ont jalonné la réflexion des délégués de Moulin D'Ecalles :

- Une rencontre des Présidents des intercommunalités voisines pour connaître leurs positionnements. **Mai-juin 2015**
- Une rencontre entre le Président et Monsieur Guillet a eu lieu en Préfecture en juillet, à la demande des services de l'Etat – juin 2015
- Une réunion de Bureau le 31 juillet établissant une position unanime des élus sur un scénario d'évolution du périmètre à l'échelle du Pays c'est à dire avec les communautés de communes du Plateau de Martainville et des Portes Nord-Ouest de Rouen.

- Une rencontre, le 16 septembre, réunissant Présidents et Vice- Présidents des 3 structures, à l'initiative du Moulin d'Ecalles qui a joué un rôle d'animateur de la concertation. Ces échanges ont permis à chacun de s'exprimer ; les élus de la CCME et des Portes Nord-ouest de Rouen se sont positionnés pour une évolution de périmètre à trois. Les élus de la Communauté de communes du Plateau de Martainville se sont eux positionnés pour une évolution à deux, avec Moulin d'Ecalles.
- Une nouvelle réunion de Bureau, le 18 septembre avec le maintien d'un positionnement à l'échelle des 3 collectivités.
- Un conseil communautaire, le 29 septembre, émettant un avis préalable à l'envoi du SDCI, à l'unanimité, favorable à un périmètre à l'échelle du Pays entre Seine et Bray.

Le Président souligne la position d'ouverture qui a été celle du Bureau et dit ne rien regretter.

Il rappelle ensuite les éléments qui ont conduit au positionnement à 3 intercommunalités

- Un syndicat de développement économique préexistant, le SIADE, créé **dès 1982** : des habitudes de travail en commun construites ces 30 dernières années
- Un Pays, portant une contractualisation et un SCOT : la cohérence d'un territoire « périurbain »
- Des objectifs communs :
 - atteindre une taille critique afin de pouvoir développer des projets (mutualiser les moyens, créer de nouvelles solidarités, rechercher une assise financière et fiscale suffisante...)
 - une volonté de développer des services publics de qualité aux habitants en maintenant la proximité : continuer à construire un territoire attractif

Monsieur CHAUVET souligne qu'il n'a pas souhaité influencer qui que ce soit. Un gros travail reste à venir et cela peut soulever des inquiétudes et cela sur l'ensemble du territoire national. Néanmoins il se veut rassurant en ce sens que les trois intercommunalités ont des niveaux de compétences qui ne sont certes pas identiques mais qui ne sont pas si éloignés.

Le Président propose au conseil de passer au vote

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil communautaire, et après en avoir délibéré, décident à la majorité, (24 voix pour, 11 voix contre et aucune abstention) :

- **De rejeter le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notifié le 6 octobre par Monsieur le Préfet de Département**
- **De proposer à la CDCI la création d'une Communauté de communes à l'échelle du Pays entre Seine et Bray.**

3. Demande d'adhésion des communes de CRITOT et de ROCQUEMONT – Délibération

Arrivée de Melle SCHOEGEL (18h50)
Arrivée de Monsieur LÉBOUCHER (19h)

Par courrier en date du 23 novembre 2015, les communes de CRITOT et de ROCQUEMONT, toutes deux appartenant au périmètre de la Communauté de communes de Saint Saëns-Porte de Bray, ont exprimé la volonté de **leurs conseils municipaux de se rattacher au périmètre proposé par le Préfet dans son Schéma Départemental de Coopération Intercommunale c'est-à-dire un nouvel ensemble issu d'un rapprochement des Communautés de communes du Plateau de Martainville et du Moulin d'Ecalles.**

Monsieur OTERO remarque que jusqu'à présent les réflexions autour de l'évolution de l'intercommunalité se portaient sur un périmètre à 2 ou à 3 mais à l'échelle du Pays. La demande de ces deux communes pose différemment la question de la cohérence territoriale. Monsieur CHAUVET souligne que leur demande est « entendable » puisque le projet de SDCI prévoit lui-même des rattachements de communes notamment celle de Bosc le Hard à la Communauté des Portes Nord Ouest de Rouen.

Monsieur ROUSSEAU indique que d'autres communes autour de Bosc le Hard sont aussi en réflexion pour rejoindre les Portes Nord Ouest.

Mme Fabienne VERHAEGHE souligne qu'avec ces deux communes, la CCME atteindrait le seuil des 15 000 habitants.

Monsieur Dupuis indique qu'en terme de pertinence territoriale, Rocquemont et Critot appartiennent au même bassin versant que les communes de la CCME.

Après en avoir débattu, les membres du conseil communautaire, à la majorité des membres présents (33 voix pour et 3 abstentions), ont délibéré favorablement à l'entrée des deux communes dans le périmètre.

Le courrier d'information à ces communes fera mention de la position défavorable de la CCME au projet de SDCI.

4. Schéma de mutualisation de services : adoption – Délibération

Monsieur LEGER, Vice-Président, rappelle que le Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Moulin d'Écalles, a été validé par le conseil du 29 septembre 2015 puis transmis aux communes pour avis.

Il rappelle que ce schéma a été élaboré pour être un outil « simple » permettant d'amorcer la démarche de mutualisations par des « petites » actions de type achats groupés.

Monsieur CHAUVET précise que la mutualisation est là pour apporter des économies d'échelle mais que certaines mutualisations rendues nécessaires à l'avenir coûteront ; il prend pour exemple les centres aérés.

Le schéma devant être adopté avant le 31 décembre de cette année, et au vu des délibérations communales (22 communes ayant donné un avis favorable), il est proposé à l'assemblée de l'adopter.

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à la majorité des membres présents (34 voix pour, une voix contre et une abstention) d'adopter le schéma de mutualisation des Services

5. Extension du siège administratif - Délibération

Monsieur Léger, Vice Président en charge du dossier présente l'avant-projet réalisé par le cabinet SICA.

Le projet prévoit :

- un projet d'aménagement du Rez De Chaussée + Combles sans cloison + isolation + vélux
- Une isolation par l'extérieur

Des ajustements restent à opérer, des compléments d'information d'ordre financier seront demandés au cabinet.

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil communautaire, et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents :

- **De valider le projet tel que présenté**
- **De déléguer au Bureau le lancement du permis de construire**

6. Extension du Parc d'activités du Moulin d'Ecalles

Monsieur OTERO, Vice-Président en charge du dossier présente les principaux éléments concernant les travaux d'aménagement de l'extension du parc d'activités du Moulin d'Ecalles.

- Un marché de travaux va être lancé avant la fin de l'année avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle, avec négociation possible et composé de 4 lots :
 - 1. Terrassement – Assainissement – Voirie
 - 2. Tranchées, AEP
 - 3. Réseaux souples (basse tension, éclairage, telecom)
 - 4. Espaces verts, clôtures

Les pièces du dossier de consultation (DCE) sont en cours d'élaboration.

Monsieur Otéro informe le conseil qu'une réflexion est en cours avec le maître d'œuvre pour modifier l'aménagement de gestion de l'eau le long de la RD 928. En effet aujourd'hui ce qui est prévu ne permet pas une gestion optimale des espaces à entretenir. Cela a pour conséquence l'obligation de déposer un modificatif de permis d'aménager et d'autorisation loi sur l'eau.

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil communautaire, et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents :

- **De donner délégation au Bureau pour valider le DCE et pour lancer un modificatif de permis d'aménager et de dossier de déclaration loi sur l'eau si cela s'avère nécessaire**
- **D'autoriser le Président à lancer le marché et à signer les pièces nécessaires**

7. Parc d'activités

Plusieurs demandes d'entreprises nous sont parvenues afin de consolider la signalétique menant à la zone ainsi que la signalétique intérieure.

Un premier travail de repérage a été opéré par Joël Leroy et Daphné Kolarik, agents de la CCME avec l'établissement du plan de jalonnement et des pistes d'amélioration

Une demande de devis est en cours pour une banderole provisoire indiquant l'entrée du parc.

Se pose également la question des coordonnées GPS ; aujourd'hui l'utilisation des coordonnées GPS est rendue impossible par le fait que la zone n'est pas de dénomination de rues. Une demande a été opérée auprès de Seine Maritime Expansion afin qu'il nous accompagne sur le sujet.

8. Nomination d'un représentant à la commission paritaire du Syndicat Départemental d'Energie : délibération

Pour faire suite à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, le SDE est dans l'obligation de créer avant le 1^{er} janvier 2016 une commission consultative paritaire avec les EPCI de son périmètre. Cette personne ne peut pas être déjà représentante au SDE.

Il est demandé au conseil de nommer un représentant

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil communautaire, et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents de désigner comme représentant Georges Molmy, délégué communautaire et Maire D'Yquebeuf.

9. Validation du partenariat avec le CAUE

Afin d'enrichir le service application des droits du sol de la CC du Plateau de Martainville et de la CCME et d'apporter un service supplémentaire aux candidats à la construction, il semblerait intéressant que le service puisse bénéficier à hauteur d'une demi-journée par mois d'une permanence d'un architecte conseil du C.A.U.E. dans nos locaux.

Au-delà d'un avis ponctuel sur certains dossiers pour le service instructeur, sa mission consisterait à informer les pétitionnaires, qui le souhaitent, de préférence avant le dépôt du permis de construire, sur certains aspects techniques : performances de la construction, énergies renouvelables... mais aussi simplement sur l'esthétique de leur bâtiment.

Une convention de partenariat pour l'année 2016 entre la CCPM et le CAUE pourrait être envisagée à compter du 1er trimestre 2016 le cas échéant. Ce partenariat s'élèverait à 2 250 euros TTC pour les deux collectivités.

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil communautaire, et après en avoir délibéré, décident à la majorité des membres présents (une abstention) :

- **De valider le partenariat dans les termes ci-dessus sous réserve de l'acceptation de la CCPM**
- **D'autoriser le Président à signer la convention**

10. Présentation du rapport d'activités de l'Ecole de Musique du Moulin d'Ecalles (EMME) et validation du versement de l'acompte de subvention

Monsieur CARPENTIER, Vice-Président en charge de la compétence culture présente au Conseil le rapport d'activité de l'Ecole de Musique du Moulin d'Ecalles (EMME).

Tenant compte du fait que l'association a un exercice qui s'étend sur deux années civiles (d'octobre de l'année n à septembre de l'année suivante), pour assurer l'engagement de l'association auprès des familles et pour sécuriser son fonctionnement notamment vis-à-vis des salariés, il a été convenu :

- que la CCME s'engage sur le versement de 50% du montant de la subvention de l'année suivante ; cet acompte sera versé en janvier ; Cette modalité fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire.
- Le solde de la subvention sera discuté et délibéré lors du vote du budget par le conseil communautaire

Ainsi, pour l'année 2015-2016, le conseil communautaire, par délibération en date du 29 mai 2015 a renouvelé la convention avec EMME validant ainsi l'accord de la CCME sur le versement de 50% de la subvention soit 27 500 € au mois de janvier 2016. Le solde fera l'objet d'une discussion et d'une délibération lors du vote du budget 2016.

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil communautaire, et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents et autorisé à voter (Monsieur Molmy et Monsieur Chabé, respectivement Président et Trésorier de l'Ecole se retirent du vote)

-D'autoriser le versement de l'acompte de 50 % soit 27 500 € au titre de la convention 2015-2016.

11. Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance est levée à 20h30

Le Président

Le Secrétaire

Les délégués communautaires :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST		Jean-Jacques BOUTET	
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR			
	Perrine SERANO			
	Vincent DECORDE			
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER		Eric CHIVOT	
Bois-Herout	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE		Eliane COEFFIER	
Boissay	Rémy LEROY-DAVESNE		Delphine DURAME	
Bosc Bordel	Jean-Pierre ROUSSEAU		Fabienne VERHAEGHE	
Bosc Edeline	Denis LEBOUCHER		Jean-Pierre HOUEL	
Bosc Roger sur Buchy	Jacques SELLIER			
	Dominique ALIX			
Buchy	Patrick CHAUVET			
	Sandrine BOURGUIGNON			
	Pascal ROBINET			
	Michèle VALLOT			
Cailly	Léon LEVASSEUR			
	Michel FAUVEL			
Catenay	Norbert CAJOT			
	Chantal DONCKELE			
Ernemont sur Buchy	Jean CARPENTIER		Dominique HOUEL	
Estouteville Ecalles	Joël SAVARY		Jacques AMELEE	
Héronnelles	Jean-Luc POYEN		Didier BLAINVILLE	
La Rue Saint Pierre	Bruno LEGER			
	Daniel CHABE			
Longuerue	Corinne JOUTEL		Joël FORTIER	

Morgny la Pommeraye	Pascal SAGOT			
	Annick LANGLOIS			
	François CAPET			
Pierreval	Paul GREVET		Thierry AUVRAY	
Rebets	Bernard CORBILLON		Dominique NEHOU	
Saint Croix sur Buchy	Alain HERICHARD			
	Patrice NION			
Saint Aignan sur Ry	Jean-Pierre CARPENTIER		Jean-Claude DEMARES	
Saint André sur Cailly	Eric AVENEL			
	Ansbert LECOQ			
	Marie-Christine CHANUT			
Saint Germain des Essourts	Jean-Michel DUVAL		Dominique LEFAUX	
Saint Germain sous Cailly	François DUPUIS		Christelle SCHOEGEL	
Vieux Manoir	Pierre PALENNE			
	Fabrice OTERO			
Yquebeuf	Georges MOLMY		Stéphane VATELIER	